

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt, le cinq décembre à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 27 novembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. En vertu de l'article 6 alinéa II, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos et les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de VOLCKAERT Maryse (procuration à F. DURANEL), DZIERWA Martine (procuration à M. DELEU), SASIELA Bernadette (procuration à R. PRUD'HOMME), NOYELLE Rémi (procuration à I. WILLEMAND) et LEROY Alain.

Objet 23 - Subventions

Madame Sandrine MIKULA est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Vote les subventions ci-après :

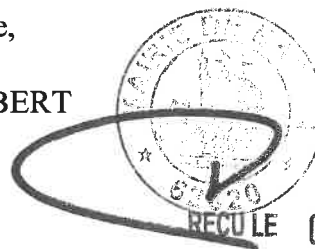
ASSOCIATIONS	Décembre 2020
Concours Trèfle des Vents	
→ Sur la Route de Léna	900,00 €
→ L'Arche du 62	600,00 €
→ Secours Populaire Barlin	250,00 €
→ Pas à pattes	250,00 €
→ Collège Jean Moulin	2635,00 €
→ FNRDIP	200,00 €

Ces sommes seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours de l'article 6574 pour « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 7 décembre 2020

Le Maire,
J. DAGBERT

